



Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Carol Levesque		Date d'inspection Le 12 décembre 2025
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Amis		Numéro de permis 2003898
Adresse 27 avenue Laboissonniere Edmundston NB E3V 3S7		Numéro de téléphone (506) 739-9062
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 51	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
9(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs par groupe d'enfants d'âge homogène bénéficiaires de services est fixé à un éducateur pour chaque groupe composé des enfants suivants : a) au plus trois enfants en bas âge; b) au plus cinq enfants âgés de 2 ans; c) au plus huit enfants âgés de 3 ans; d) au plus dix enfants âgés de 4 ans ou plus qui ne fréquentent pas l'école; e) au plus quinze enfants d'âge scolaire.	9(1)	12 déc. 2025	
Commentaires: Le groupe comptait 11 enfants âgés de 2 ans pour 2 éducatrices. Le ratio requis pour ce groupe d'âge est de 1 pour 5. Le ratio était conforme au moment de mon départ. Une autre visite sera effectuée prochainement afin de vérifier de nouveau le respect du ratio.			

Commentaires généraux
Lors de ma visite non planifiée à l'heure du repas, j'ai procédé à la vérification de l'aménagement temporaire destiné aux enfants d'âge préscolaire (2 à 3 ans), à la suite d'un dégât d'eau survenu dans leurs locaux. Un plan de relocalisation d'urgence vers les locaux du permis P'tits amis 1 a été approuvé par le prévôt ainsi que par notre équipe, et demeurera en vigueur jusqu'à la fin des rénovations. La santé publique a aussi été avisée. Le ratio éducatrice-enfants doit être respecté en tout temps, de même que la limite maximale de deux éducatrices par local, tel que prévu dans le plan. J'ai observé le déroulement du dîner (casserole au poulet avec légumes et tranche de pain), ainsi que la préparation à la sieste pour les enfants en bas âge et les enfants de 2 ans. On m'a également informée que les enfants de 3 à 4 ans effectuent leur sieste vers 13 h.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque _____ Date **Le 15 décembre 2025**
Signature Personnel, Service de garderie éducative

original signé par
Carol Levesque _____ Date **Le 15 décembre 2025**
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"